

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2020

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 13 octobre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué le 6 octobre 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Robert RIVOIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 15, Votants : 15.

Étaient présents : Robert RIVOIRE, Patrice COUËDON, Patrick BOURDEAUX, Jean-François LEROY, Christelle VAN ASSCHE, Adrien FARE, Monique BOURDEAUX, Julie THORON, Laurent DUVAL, Fabrice LECLERC, Arnaud GOEPP, Brunhilde JENNY, Marine PELLETIER et Sandrine HAGNIER, Natacha VICHEMONT.

Secrétaire de séance : Marine PELLETIER

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 JUIN

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

2-DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
011	611	Contrat de prestation de service	-10 000 €	67	Charges exceptionnelles	+10 000 €
011	61521	Terrains	-5 000 €	012	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	+5 000 €
Total			-15 000 €	Total		15 000 €

3-DELIBERATION DETR POUR LA CREATION D'UN SANITAIRE PMR

A l'unanimité le Conseil Municipal

Adopte l'avant-projet de «la création d'un sanitaire pour personne handicapée dans l'école de Villiers-le-Mahieu », pour un montant de 22 600,21 euros HT soit 27 120,25 euros toute taxe comprise (TTC)

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2020 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention DETR 2020 (30% du montant HT) = 6 780,06 euros

Commune de Villiers-le-Mahieu (70% du montant HT) = 15 820,15 euros

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2020, article 2135 section d'investissement.

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

4-DELIBERATION DSIL POUR LE REMPLACEMENT DES VOLETS ET DES OUVRANTS DE LA MAIRIE

A l'unanimité le Conseil Municipal

Adopte l'avant-projet de «remplacement des volets pour la mairie et des ouvrants pour l'annexe de la mairie », pour un montant de 21 750 euros HT soit 26 100 euros toute taxe comprise (TTC)

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2019 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention DSIL 2019 (80% du montant HT) = 17 400 euros

Commune de Villiers-le-Mahieu (20% du montant HT) = 4 350 euros

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2020, article 2135 section d'investissement

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

5-MODIFICATION DE LA TARIFICATION ALSH POUR LES ENFANTS EN SOUTIEN SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas modifier la tarification ALSH.

6-CREATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de nommer les personnes suivantes :

Conseillers municipaux :

Monsieur Arnaud GOEPP
Monsieur Julien THORON

Délégués du président du tribunal judiciaire de Versailles :

Titulaire : Monsieur Roger RABINEAU
Suppléant : Monsieur Roger CANDAS

Délégués de l'administration

Titulaire : Monsieur Michel SANTIQUET
Suppléant : Madame Martha HELLIO

7-CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne 12 titulaires et 12 suppléants pour constituer la liste jointe en annexe de la délibération des membres proposés à la commission des impôts directs.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

8-CREATION DE LA COMMISSION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement de la commune, il y a lieu de désigner des délégués au sein de la commission de la gestion de la salle des fêtes.

Ci-dessous se décline la composition de la commission :

- Madame Monique BOURDEAUX
- Madame Marine PELLETIER
- Madame Brunilde JENNY
- Madame Christelle VAN ASSCHE
- Monsieur Fabrice LECLERC
- Madame Nathacha VICHEMONT
- Monsieur Julien THORON
- Madame Sandrine HAGNIER

Après avoir procédé aux élections les délégués énoncés ci-dessus ont été élus.

9-CREATION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE LA VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement de la commune, il y a lieu de désigner des délégués au sein de la commission de suivi de la vente des terrains communaux.

Ci-dessous se décline la composition de la commission :

- Madame Marine PELLETIER
- Madame Monique BOURDEAUX
- Monsieur Laurent DUVAL
- Monsieur Julien THORON
- Monsieur Arnaud GOEPP
- Monsieur Jean-François LEROY

Après avoir procédé aux élections les délégués énoncés ci-dessus ont été élus.

10-SUBVENTION DE LA « CLASSE SANS CARTABLE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser 500 € de subvention supplémentaire à la caisse des écoles.

La contribution de la municipalité à la « semaine sans cartable » s'élève à 2000€ compte tenu des 1500€ versés par anticipation le 29 novembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire indique que le spectacle du Noël des enfants prévu le 17 décembre est annulé. Le Père Noël passera chez chaque enfant, le samedi 12 décembre, en calèche, afin de leur distribuer un sachet de bonbons.

Monsieur le maire indique que le repas des anciens prévu le 16 janvier 2021 est annulé. Il y aura néanmoins une distribution des colis.

Monsieur BOURDEAUX indique qu'il y a un apéritif-concert de prévu le 7 novembre, organisé par la Barbacane. Débat sur le maintien ou non de l'événement. Décision à prendre selon l'évolution de la situation sanitaire.

Déroulé de la cérémonie du 11 novembre 2020 qui devrait se dérouler à 15 heures.

Monsieur le maire indique que les vœux du maire sont annulés. Une lettre sera envoyée aux administrés pour leur souhaiter la bonne année.

Proposition du devis de la société ELIN par monsieur le maire concernant la vidéoprotection pour un montant de 4056.00€

Monsieur BOURDEAUX indique s'être renseigné pour les décorations de Noël. Le devis indique une location de 5 ans pour un montant de 26 028€ (soit 6 528€ la première année, 4 875€ par an les années suivantes).

Séance levée à 23h23